



Communauté d'Agglomération du Niortais

Territoires de vie

PREFECTURE DEUX-SEVRES

21 MARS 2014

Volants : 78
Convocation du Conseil de Communauté :
le 7 mars 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 mars 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 mars 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERRY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAVE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUDI, Nicole GRAVAT, Jean-Jacques GUILLET, Nicole IZORE, Florent JARRAULT, Bernard JOURDAIN, Gérard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Jean-MANGIN, Nicolas MARJAULT, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROUILLEAU, Jean-Louis SIMON, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Huseyin YLDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Blanche BAWANA à Michel GENDREAU, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Alain PIVETEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :
Maryvonne ARDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOIR, Olivier MARIE

Titulaires absents excusés :

Blanche BAWANA, Brigitte COMPETISSA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MIGAULT, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 17 MARS 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Monsieur Joël MISBERT, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

La loi Grenelle 2 modifiée, portant sur l'engagement national pour l'environnement, a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'ameublement.

Eco Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs, a été agréé par l'Etat le 26 décembre 2012. Eco Mobilier assure la prise en charge des obligations des producteurs sur le marché relatives à la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie avec un objectif de réutilisation et de recyclage à 45% à l'horizon 2012 et de 80% pour la valorisation à horizon fin 2017.

A cette fin, Eco Mobilier propose la mise en place d'une collecte des DEA sur les déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La mise en place de contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés sont pris en charge par Eco Mobilier selon les modalités du contrat territorial de collecte du mobilier.

En plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément et le versement des soutiens pour la collecte de ces déchets, ce contrat prévoit le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément et pour la communication.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, compétente en matière de collecte et traitement de ce type de déchets, propose de conclure un contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco Mobilier, déterminant les modalités techniques de prise en charge progressive de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la collectivité.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le contrat susmentionné et joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ce contrat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0


Joël MISBERT
Vice-Président Délégué

